



**Compte Rendu de la Réunion du**  
**Conseil Municipal**  
**Du 03 octobre 2021**

L'an deux mil vingt et un,  
Le 06 juin à 10 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christophe DUBUC, Maire.

Etaient également présents : CAPRON Philippe, GARAVELLO Bruno, FRIBOULET Gérard, Adjoints,

BARREAU Alexandre, GOUTEUX Patrick, FLEURY-DUBUC Véronique, AUBERT Anthony, LORCHER Chantal, CHAMPION Frédéric, FRIBOULET Estelle, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : HAOT Marie-France pouvoir à FRIBOULET Estelle, VITTON Aline pouvoir à BARREAU Alexandre.

Convocation du 27 septembre 2021

Madame ARRIGHI Evelyne a été élue Secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 juin 2021, à l'unanimité des voix

**1/ Décision Modificative n°2 - Frais d'études**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Nature	Montant
20	2031	Frais d'études - Vidéoprotection	4 224,00
20	2031	Frais d'études – MSP	3 090,00
		<b>Total</b>	<b>7 314,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	2128	Programme DORIS	- 7 314,00
		<b>Total</b>	<b>- 7 314,00</b>

**Avis favorable : 14**

**Avis défavorable : 0**

**Abstentions : 0**

## **2/ Décision Modificative n°3 EPF NORMANDIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	65737	Autres établissements publics locaux	66 000,00
74	7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle...	15 000,00
		<b>Total</b>	<b>81 000,00</b>

### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	658822	Aides	-10 000,00
012	6411	Rémunération principale	-25 000,00
011	615228	Autres bâtiments	-10 000,00
011	615231	Voiries	-6 000,00
		<b>Total</b>	<b>-51 000,00</b>

**Avis favorable : 14**

**Avis défavorable : 00**

**Abstentions : 00**

## **3/ Modification du tableau des effectifs intégrant la création d'un 3ème poste d'agent de maîtrise**

Vu la demande de la commune pour proposer Monsieur Damien Corblin au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne ;

Vu les LDG (Ligne Directrice de Gestion) relatives à la promotion interne, arrêtées le 16/02/2021 ;

Vu l'inscription de ce dernier sur la liste d'aptitude le 24 juin 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des votants la modification du tableau des effectifs au 1er octobre 2021, intégrant la création d'un poste d'agent de maîtrise (tableau en annexe).

### **Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2021**

1° Filière Administrative :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	Effectifs budgétaires	Effectifs pourous
Attaché Principal Catégorie A	<i>Attaché Principal</i>	1	1
Adjoint administratif territorial Catégorie C	<i>Adjoint Administratif principal 1ère classe</i>	1	1
	<i>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	3	3

2° Filière Technique :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Agent de maîtrise Catégorie C	Agent de maîtrise principal à 35h Agent de maîtrise à 35h	3	3
Adjoint technique territorial Catégorie C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 35h	5	5

3° Filière Médico-sociale – Secteur Social :

CADRES D'EMPLOI	GRADES DU CADRE	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Catégorie C	Agent territorial spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à 35h	1	1

4° Filière Police Municipale :

CADRES D'EMPLOI	GRADES DU CADRE	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Garde Champêtre Catégorie C	Garde Champêtre chef à 35h	1	1

**Avis favorable : 14**

**Avis défavorable : 00**

**Abstentions : 00**

**4/ Mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners »**

Vu la demande présentée par le ministère de l'Éducation nationale, pour organiser une opération petit-déjeuner, sur la commune d'Yport, pour les classes de l'école ;

Considérant qu'il est important de participer à cette opération pour informer nos jeunes enfants à l'importance d'un petit déjeuner ;

Le Maire informe le conseil :

- ✓ que l'opération sera proposée avant le 31 décembre 2021
- ✓ que le ministère s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves
- ✓ qu'autour de la distribution des petits déjeuners, les personnels enseignants des écoles concernés conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix de participer au dispositif « petit-déjeuner » proposé par le ministère de l'Éducation nationale et autorise le Maire à signer la Convention de mise en œuvre du dispositif.

**Avis favorable : 14**

**Avis défavorable : 0**

**Abstentions : 0**

#### **5/ Contrat groupe assurances statutaires mise en concurrence**

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la Mairie d'YPORT de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

#### **Article 1er**

Le conseil municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la Mairie d'YPORT des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès

- Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1er janvier 2023.
- Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le conseil municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

#### Article 2

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

#### Article 3

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

**Avis favorable : 14**

**Avis défavorable : 00**

**Abstentions : 00**

#### **6/ Aide sur loyer - logement communal**

Monsieur le Maire expose les soucis rencontrés par un locataire :

Il a été constaté dans le logement loué par la commune, des fuites d'eau dû à la vétusté des installations, un cumulus et des convecteurs électriques défectueux.

De ces installations, en ont résulté des factures importantes pour le locataire.

Après une alerte de celui-ci sur des difficultés financières, et la présentation des factures acquittées, le Maire demande au conseil de pouvoir l'exonérer, pour palier à ces difficultés, de 3 mois de loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 13 voix contre 1, d'exonérer le locataire de 3 mois de loyer.

**Avis favorable : 13**

**Avis défavorable : 01**

**Abstentions : 00**

#### **7/ Action sociale de fin d'année pour les salaires**

Considérant le souhait de la municipalité d'attribuer des chèques-cadeaux aux agents actifs de la collectivité à l'occasion de l'arbre de Noël.

Le Maire propose d'attribuer des chèques-cadeaux d'un montant de :

- ✓ 70€ par agent actif
- ✓ 30€ par enfant d'agent actif

Article unique : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution, sous forme de chèque cadeau, d'un montant de 70€ par agent actif et de 30€ par enfant d'agent actif ;

**Avis favorable : 14**

**Avis défavorable : 00**

**Abstentions : 00**

### **8/ Aide sociale d'urgence**

Vu la réunion de la commission des affaires sociales réunit le 27 septembre 2021 et présidée par monsieur Capron Philippe, 1er Adjoint,

Monsieur Philippe Capron, 1er adjoint, informe l'Assemblée que des demandes de secours déposées en Mairie auprès de la commission des affaires sociales de la Commune peuvent revêtir un caractère d'urgence.

Il expose le caractère d'urgence rencontré par une famille Yportaise pour subvenir aux besoins de charges courantes.

Monsieur Philippe Capron demande donc à l'Assemblée la possibilité d'octroyer, dans la limite des crédits inscrits au budget, une aide ponctuelle d'un montant de 200€ sous forme de cartes cadeaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur Philippe Capron et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des voix :

- ✓ d'autoriser Monsieur Philippe Capron à octroyer, une aide ponctuelle d'un montant de 200€, sous forme de cartes cadeaux et dans la limite des crédits inscrits au budget.

**Avis favorable : 14**

**Avis défavorable : 00**

**Abstentions : 00**

### **9/ Colis des aînés**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que chaque année la municipalité propose aux aînés de la Commune un colis de Noël.

En 2020, 132 personnes de 65 ans et plus en ont bénéficié.

Montant alloué aux colis de Noël des anciens 15€ pour une personne ou 25€ par couple.

Un courrier sera rédigé afin de comptabiliser au mieux les personnes souhaitant recevoir le colis.

Le Maire demande au conseil municipal d'allouer le même budget pour 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus ;

Les conditions de participation sont les suivantes :

Être âgé de 65 ans et plus,  
Avoir une résidence principale sur la commune d'YPORT,

Avoir été inscrit en amont auprès du secrétariat de mairie avant le 30 novembre 2021 par courrier, par téléphone ou par mail.

**Avis favorable : 14**

**Avis défavorable : 00**

**Abstentions : 00**

### **Questions Diverses :**

#### **Hôtel NORMAND :**

La commission de sécurité a effectué une visite au sein de l'établissement le 16/06, le 29/07 la commission a donné un avis défavorable à l'ouverture de celui-ci. Le maire a pris la décision sous sa responsabilité, après un entretien avec la propriétaire, de donner un avis favorable au maintien de l'ouverture sous réserve de mettre en place avant une date butoir les travaux et formations demandés par la commission de sécurité.

Le 05/08, le maire envoie une lettre à la propriétaire indiquant pour rappel les travaux à effectuer au sein de son établissement et la réserve qu'il maintient jusqu'à l'exécution des travaux (lecture du courrier par le maire).

Le 20/08, les devis étaient signés. Le maire informe donc le conseil qu'il enverra un courrier à la commission de sécurité avec une suite favorable au maintien de l'ouverture de l'établissement.

Monsieur Garavello, 3<sup>ème</sup> adjoint, confirme le soutien de la mairie pour les commerces Yportais.

Monsieur Champion, conseiller municipal, relève l'investissement de la propriétaire dans son établissement.

#### **Visite DDTM :**

Le maire informe de la visite de monsieur Guillaume PAIN, adjoint à la responsable du bureau, chargé d'études littoral - correspondant POLMAR-terre 76, qui viendra visiter la commune et donner ces conseils sur les futurs dossiers du littoral (AOT, concession de plage, stationnement, etc...).

Une commission est créée pour l'étude de la concession de plage. Y siègeront, A. BARREAU, V. FLEURY-DUBUC, C. LORCHER, présidé du Maire C. DUBUC.

#### **Cimetière :**

Le dossier de demande de subvention est en cours – réponse prévue pour novembre.

#### **Gîtes :**

Il a été constaté que de plus en plus de gîtes ne sont pas déclarés, la mairie et l'office du tourisme seront vigilants sur les locations saisonnières.

#### **Centre de secours :**

Le samedi 2/10 les communes de Criquebeuf-en-Caux – Vattetôt-sur Mer – Froberville et Yport ont été reçus au centre de secours d'Yport pour une réunion d'information sur les problématiques de recrutement. Des actions seront sur les différentes communes concernées afin de susciter de nouvelles vocations.

Il a également été présenté un bilan des interventions du centre de secours

**Point action par madame E. Arrighi, 2<sup>nd</sup> adjointe :**

Madame Arrighi explique que « l'après covid » se passe bien et que les actions repartent. Elle explique qu'une lutte contre les dépôts sauvages est en place et que des études sont en cours pour installer des points de collectes sur la commune.

Plan Climat Air Environnement : des ateliers sont en cours au sein de l'agglomération pour organiser des actions sur le territoire. Des commissions extracommunautaires vont être mises en place en soutien avec l'agglomération : Fécamp Caux Littoral Agglo

**Bilan Station Épuration :**

Le dossier est toujours en cours. Les élus précisent que l'état des rues ne pourra pas attendre les travaux d'assainissement et qu'il faudra penser au financement d'enrobé.

**Friche Lecanu :**

La commune a acquis le 27 décembre 2019, via EPFN, cet établissement vieillissant avec présence d'amiantes, dans le but de créer des logements. Malgré les multiples projets possibles, la commune n'a pas les ressources nécessaires pour de tels investissements et imagine qu'un promoteur immobilier pourrait être intéressé. Monsieur Champion, conseiller municipal, informe qu'il connaît effectivement des promoteurs susceptibles d'être intéressé par cette bâtisse. Le maire souhaite que le conseil étudie le devenir de ce bâtiment.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 11h08